

**République Démocratique du Congo**  
**Ministère de la Décentralisation et Affaires Coutumières**

**PROCESSUS DE DECENTRALISATION EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO : CADRE STRATEGIQUE ET BILAN DE  
MISE EN ŒUVRE ET PERSPECTIVES**

Présenté par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la  
Décentralisation et Affaires Coutumières

**Janvier 2016**

**Cette présentation comprend :**

- Introduction**
- Cadre stratégique de mise en œuvre de la Décentralisation**
- Bilan de la mise en œuvre et défis**
- Perspectives**

## **O. INTRODUCTION**

### **I. LE CADRE STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION « CSMOD »**

#### **I. 1. Objectif général et objectifs spécifiques de la stratégie de la mise en œuvre**

##### **1. Objectif général**

##### **2. Objectifs spécifiques**

#### **I.2. Les principes directeurs pour la mise en œuvre de la décentralisation**

### **I.1.1. Objectif général**

- Contribuer à la promotion du développement humain durable et à la prévention de risques de conflits ;
- créer les meilleures conditions de développement et d'enracinement de la démocratie locale.

## **I.1.2. Objectifs spécifiques**

- Parachever l'architecture institutionnelle par l'organisation des élections locales et la mise en place des 21 nouvelles provinces ;
- Créer les meilleures conditions juridiques et financières pour la mise en place des Provinces et des ETD ;
- Développer des nouvelles pratiques démocratiques et de gestion des affaires publiques provinciales et locales selon les principes d'efficacité, de transparence et d'équité ;
- Mobiliser les ressources financières pour le développement des provinces et des ETD ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation ;
- Assurer la coordination des actions et initiatives des acteurs de la décentralisation au niveau national et des provinces ;
- Développer et approfondir le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires au développement sur la nouvelle politique de décentralisation et de financement de développement des provinces ;

## Suite

- Inscrire le développement des provinces et des ETD dans la vision de réalisation des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) ;
- Conduire les études et les réformes financières et budgétaires nécessaires au plan national et provincial de façon cohérente et complémentaire permettant une réelle transparence et efficacité dans la gestion des affaires du pays ;
- Promouvoir une nouvelle culture de participation citoyenne en impliquant les populations à tous les niveaux et dans toutes les séquences de développement local et de gestion des affaires publiques.

## **I.2. La mise en œuvre s'appuie sur les principes suivants:**

- La sauvegarde de l'unité nationale ;
- La continuité de la vision partagée et recherche des solutions consensuelles
- La subsidiarité entre les différents niveaux de l'administration et des entités territoriales ;
- La solidarité entre les provinces ;
- La fongibilité des ressources ;
- La participation des populations dans la gestion du développement ;
- Le bon fonctionnement des institutions provinciales et locales (urbain, communal, Secteur et Chefferie) ;
- L'obligation de rendre des comptes.

### **I.3. Les axes de la stratégie de mise en œuvre**

- Appropriation effective du processus de décentralisation ;
- Transfert des compétences et des ressources suivant une démarche de progressivité ;
- Renforcement des capacités ;
- Développement des outils de planification et de gestion ;
- Harmonisation des processus de décentralisation et de déconcentration ;
- Coordination efficace entre le Pouvoir Central et les Provinces ;
- Financement de la décentralisation.



## II. BILAN DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION

- Organisation des élections provinciales en 2006 et mise en place des Institutions provinciales (Assemblées provinciales et Gouvernements provinciaux ;
- Organisation d'un Forum national sur la décentralisation en octobre 2007 ;
- Mise en place des structures de Pilotage de la décentralisation ;
- Adoption de plusieurs textes légaux et réglementaires régissant la décentralisation ;
- Adoption du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation.
- Création en 2011 des dispositifs de partenariat entre les Provinces et entre les Entités Territoriales Décentralisées ;
- Adoption en juillet 2012 d'une stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées ;

## Suite

- Adoption de la Feuille de route de mise en œuvre de la stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux Provinces et aux ETD dans les secteurs de la Santé, de l'EPSP, de l'Agriculture et du Développement rural ;
- Organisation des premières assises de la coopération décentralisée ;
- Autres faits marquant les avancées significatives du processus de décentralisation.

### **III. LES DEFIS**

- La mobilisation ou appropriation sociale et politique de la décentralisation à travers des mécanismes participatifs impliquant tous les acteurs ;
- La poursuite du processus électoral par l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales pour doter les Entités d'animateurs élus ;
- L'effectivité des transferts de compétences et des ressources aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées selon une démarche de progressivité et des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernance ;
- Le financement de la décentralisation dans le cadre d'un ensemble d'instruments cohérents combinant la fiscalité locale, le système de rétrocession et le mécanisme national de péréquation pour les investissements visant à assurer un développement moins inégalitaire entre les provinces ;

- L'harmonisation, la cohérence et la coordination des appuis au processus de décentralisation par les partenaires au développement ;
- Le fonctionnement régulier de toutes les structures d'impulsion, de pilotage, de coordination, de suivi du processus et de l'accompagnement des provinces à titre d'appui conseils ;
- Opérationnalisation effective de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation et la poursuite de l'adoption de l'arsenal juridique afférant à la décentralisation.

## **IV. LES PERSPECTIVES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION**

Conviction que Décentralisation = processus citoyen impliquant étroitement  
Société Civile.

Faire avancer ce processus par:

- \* La poursuite de la mise en place de l'arsenal législatif et réglementaire ainsi que les mesures d'application ;
- \* L'organisation des élections locales, municipales, urbaines et provinciales ;
- \* Responsabilisation des gouverneurs pour intensifier la mobilisation et la sensibilisation sur la Décentralisation ;
- \* L'accompagnement des ETD par le renforcement des capacités en bonne gestion de la fiscalité locale.

## **Au niveau central**

- Sur base d'une stratégie clairement établie, définir et mettre en œuvre un plan national intégré de communication sur les différentes dimensions de la décentralisation. En cours d'élaboration ;
- Définir et mettre en œuvre un plan national intégré de renforcement des capacités des acteurs provinciaux et locaux et créer un fonds national de renforcement des capacités. En cours ;
- Finaliser le cadre légal et réglementaire et en particulier créer les conditions légales de mise en place des cadres de concertation et de gouvernance locale en vue d'une véritable gestion de proximité ;
- Amener les Ministères sectoriels vers l'élaboration de véritables stratégies sectorielles définie autour des principes clés de la décentralisation . En cours.

## Au niveau central

- Définir et standardiser les outils de travail et de formation qui aideront les ministères à mettre sur pied un véritable système d'ingénierie administrative, sous le pilotage du Ministère de la Fonction Publique.
- **Identifier et recenser l'ensemble du patrimoine des ETD** pour faire une planification budgétaire des investissements nécessaires
- Amener les Ministères sectoriels à penser et lancer leur processus de réorganisation interne au niveau central
- Construire, avec l'ensemble des acteurs concernés, la décentralisation par le bas en allant au-delà d'une stratégie axée sur les transferts de compétences
- Amener les Ministères sectoriels à penser et à lancer leur processus de réorganisation interne en vue de la réadaptation aux principes directeurs de la CSMOD
- Construire, avec l'ensemble des acteurs concernés, la décentralisation par le bas en allant au-delà d'une approche axée sur l'accès aux résultats quantifiables

## **Au niveau provincial**

- Mobiliser l'ensemble des acteurs en les informant sur le contenu et les avantages de la décentralisation
- Construire les cadres partenariats entre acteurs étatiques et non étatiques
- Amener la société civile à mieux exprimer ses demandes en matière de gestion locale et à poser les bases de la gouvernance de proximité
- Utiliser les organes et mécanismes légaux de contrôle des ETD pour aller vers plus de transparence et de redevabilité et envoyer des signaux forts en terme de bonne gouvernance (IGT)
- Réfléchir et mettre en place les principes d'une véritable stratégie fiscale décentralisée conformément aux prescrits de la loi et appuyer les ETD dans l'élaboration de cette stratégie



## Au niveau local

- Mettre en place des cadres formels et réguliers d'échange et de gestion entre acteurs politico administratifs et la population
- Elaborer les budgets sur des bases participatives en collaboration avec les Organisations de la Société Civile (OSC)
- Mettre en place de véritables mécanismes de redevabilité et transparence vis-à-vis des populations
- Définir et mettre en œuvre une véritable stratégie fiscale, réaliste, basée sur les capacités réelles (revenus) des populations et après avoir réaliser avec la société civile une véritable campagne d'information sur le sujet
- Mettre en œuvre effective des attributions des organe des ETD telles que reprises par la Loi organique n°08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des ETD et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces
- Encadrer efficacement l'institution de la rétrocession mise à disposition des ETD



**JE VOUS REMERCIE**